

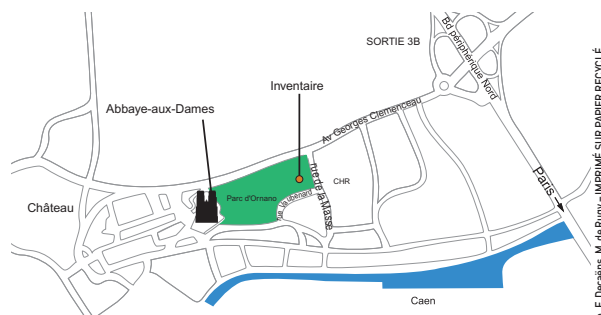


LE SERVICE ÉDUCATIF

Propose des ressources variées aux enseignants et à leurs élèves : aides, interventions, élaboration de projets.

L'ACCUEIL DANS LES LOCAUX DE L'INVENTAIRE

- Consultation des dossiers et des publications de l'Inventaire.
- Consultation **au Centre de documentation de nombreuses ressources** (plus de 3000 livres et collections de revues) dans les domaines liés à **l'architecture, aux objets mobiliers, au patrimoine industriel, à l'histoire et l'art en Basse-Normandie.**
- Rencontres et échanges avec des chercheurs, des photographes et des documentalistes pour aborder des questions patrimoniales et découvrir les métiers et les méthodes de travail.
- Accueil sur rendez-vous d'enseignants et d'élèves.



Accès piéton : dans le Parc d'Ornano

Accès voiture : entrée par le parking du FRAC, 9 rue Vaubenard

Accès bus : Ligne 4 et 19, arrêt Parc d'Ornano Ligne 8, arrêt Venelle de l'Orne Ligne 10, arrêt CHR

Accès V'elot : Station 25, Clemenceau CHR



* Euro RSCG 360 - RCS NANTERRE 780 143 707 - Crédits photos: P. Corbier, F. Dicairis, M. de Rugy - IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

L'Inventaire général du patrimoine culturel



Contact : **Région Basse-Normandie**
 Direction de l'Inventaire général du patrimoine culturel
 Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde
 BP 523 - 14035 CAEN Cedex
 Tél. : 02 31 06 97 33 - inventaire@crbn.fr
www.region-basse-normandie.fr
 Centre de documentation, ouvert à tous :
 les mardis et mercredis de 14h à 18h et sur rendez-vous.





L'Inventaire général du patrimoine culturel, créé en 1964 par André Malraux, se présente comme **la plus vaste entreprise de recherche jamais réalisée dans le domaine patrimonial français** : tous les objets culturels postérieurs au V^e siècle, qu'ils soient architecturaux, urbains ou mobiliers, entrent en effet dans son champ de compétence. La loi de décentralisation du 13 août 2004 a confié aux Régions la mission de l'Inventaire.

Installé depuis 2008 dans ses nouveaux locaux, l'Inventaire général du patrimoine culturel de Basse-Normandie vous ouvre ses portes.

Laurent BEAUVAIS
Président de la Région
Basse-Normandie



Les **objectifs** de l'Inventaire

Recenser, étudier, faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique, constitue un élément du patrimoine national.

LA MÉTHODE

- ➔ Sur **un territoire** (commune, communauté de communes...) ou sur **un thème** (architecture de la villégiature, patrimoine industriel...), un chercheur accompagné d'un photographe mène **recherche documentaire** (collecte de données iconographiques, archivistiques et bibliographiques), **enquête de terrain** (description, analyse) et **campagne photographique**.
- ➔ Les données collectées donnent lieu à la constitution de dossiers consultables auprès du centre de documentation ou sur les **bases documentaires du ministère de la Culture** (www.culture.gouv.fr, Mérimée pour les édifices, Palissy pour les objets).
- ➔ Les travaux de l'Inventaire sont également publiés dans les collections nationales : **Cahiers du Patrimoine, Images du Patrimoine, Parcours du Patrimoine, Indicateurs du Patrimoine.**

LES ÉTUDES

Depuis sa création, l'Inventaire général du patrimoine culturel de Basse-Normandie a conduit des études topographiques (ancien arrondissement de Falaise, cantons de Ryes, S^{te}-Mère-Eglise, Bellême, Trun, Exmes et Vimoutiers, communauté de communes de Sèves-Taute...) et thématiques (patrimoine industriel et balnéaire, vitrail ancien...) dans chacun des trois départements.

Les recherches en cours portent sur les villes de **Trouville-sur-Mer** et **Cherbourg-Octeville**, sur le **patrimoine industriel** de l'arrondissement de Caen, ainsi que sur la **statuaire dans l'espace public** et la **peinture religieuse en Basse-Normandie**. Des opérations sont également conduites en partenariat avec les parcs naturels régionaux du **Perche** et des **marais du Cotentin et du Bessin**.

L'Inventaire pour quoi faire ?

L'Inventaire délivre une **carte d'identité du territoire**, résultant d'une **démarche raisonnée**. La documentation rassemblée :

- apporte, aux habitants des lieux inventoriés, les éléments de connaissance de leur cadre de vie, leur permettant de **s'approprier leur territoire et de participer à sa valorisation**
- offre aux chercheurs **des données homogènes sur le patrimoine**
- sert de base à des **mesures de protection Monuments historiques**
- fournit aux collectivités, offices de tourisme... les clefs pour :
 - ➔ **identifier les « points forts » du patrimoine régional**
 - ➔ **aider à concevoir et mettre en place des circuits de découverte**
 - ➔ **argumenter des prises de décision sur l'habitat et l'urbanisme**
 - ➔ **réaliser des expositions ou des publications...**